

## CLASSES A HORAIRES AMENAGES

# DANSE

LIVRET D'INFORMATIONS

ANNEE SCOLAIRE 2023/24

## SOMMAIRE

---

Présentation .....	p. 3
Etablissements partenaires .....	p. 4
Cursus et planning .....	p. 5
CHAD Collège .....	p. 6
Filière S2TMD Lycée .....	p. 6
Modalités d'inscription .....	p. 7
Calendrier .....	p. 8

## PRESENTATION

---

Emanant d'un partenariat entre la Direction Académique de l'Education Nationale et la Cité des Arts, Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole, les classes à horaires aménagés offre un parcours d'études idéal aux enfants souhaitant consacrer plus de temps à leur pratique artistique. Ces classes sont ouvertes à tous les élèves domiciliés dans la Métropole (pour les classes primaires et collège).

L'aménagement horaire en Danse est possible de la 6e à la Terminale. Tout en suivant une scolarité identique à celle des autres établissements scolaires, les élèves reçoivent une formation artistique complète combinant sur le temps scolaire les études générales et le cursus danse.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'exigence, l'engagement, la rigueur et permet d'acquérir de grandes capacités d'écoute et d'autonomie.

La dérogation de secteur est accordée de droit aux enfants admis en classe à horaires aménagés et la Cité des Arts applique la gratuité du parcours pour ces élèves.

*« Les classes à horaires aménagés danse offrent à des élèves motivés par cette activité la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation dans le domaine de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. (...) La danse, comme les autres arts, participe à la construction de la personnalité, développe la culture personnelle, la capacité de concentration et de mémoire. Les prolongements attendus de cette formation sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, publiée par le ministère de la culture »*

Circulaire N° 2007-020, du 18 janvier 2007

## ETABLISSEMENTS PARTENAIRES (PARCOURS DANSE)

---

**CITE DES ARTS Danse, Musique, Théâtre**  
**Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier3M**  
**13 avenue du Professeur Grasset – 34 000 MONTPELLIER**  
**Contact 04 99 54 77 77 / [scolarite.crr@montpellier3m.fr](mailto:scolarite.crr@montpellier3m.fr)**  
**[www.conservatoire.montpellier3m.fr](http://www.conservatoire.montpellier3m.fr)**

**Pour l'année scolaire 2022/23 :**

Enseignement général	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
Collège	<b>Collège JEU DE MAIL</b> 3-5 avenue Emile Bertin Sans 34090 Montpellier Tel : 04.67.52.11.50 Fax : 04.67.52.30.82  <a href="mailto:ce.0340998@ac-montpellier.fr">ce.0340998@ac-montpellier.fr</a>
Lycée	<b>Cité Scolaire Georges CLEMENCEAU</b> 31, Bd Clemenceau 34060 Montpellier Cedex 2 Tel : 04.67.06.03.33 Fax : 04.67.92.84.19  <a href="mailto:ce.0340039h@ac-montpellier.fr">ce.0340039h@ac-montpellier.fr</a>

## CURSUS ET PLANNING

---

### CHAD Collège

A partir de la 6<sup>e</sup>, les élèves peuvent disposer d'un aménagement horaire réparti sur trois demi-journées.

- Le professeur d'éducation musicale (collège) assure une heure d'enseignement dédié sur le volume global prévu dans le cadre du dispositif.
- L'enseignement au conservatoire comprend la pratique chorégraphique (dominante classique ou contemporain), la formation musicale danseur, la culture chorégraphique et l'histoire de la danse.
- Les élèves danseur(euse)s déjà inscrit(e)s en cursus traditionnel dans un conservatoire (hors CHAD) peuvent se présenter en horaires aménagés à tout moment de leur scolarité, sous réserve de place disponible dans le niveau souhaité et suivant l'avis de la commission d'affectation.

	6e	5e	4e	3e	Lycée
Enseignement chorégraphique	5h	6h	7h	8h30	10h
Formation musicale Danse	1h	1h30			
Culture chorégraphique Histoire de la danse	1h	1h	1h30		
AAF CMD					2h
Complémentaire (Pilates, Yoga)					2h30
Parcours jazz (facultatif)					2h30
Education musicale (collège)	1h	1h	1h	1h	
Education musicale et chorégraphique					
<b>Total</b>	<b>8h</b>	<b>9h30</b>			

*Horaires donnés à titre indicatif et sujet à modification*

## Filière S2TMD Lycée

- La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) propose un parcours artistique inscrit dans la validation du baccalauréat, à tous les élèves danseur(euse)s souhaitant valoriser leur pratique artistique dans leur parcours général d'études.
- Le bac S2TMD se prépare en 2 ans, après une 2<sup>de</sup> générale et technologique ; Ce bac comprend deux types d'enseignements : des enseignements généraux (commun à toutes les séries) et des enseignements de spécialités, spécifiques à la série S2TMD.
- En 2<sup>nde</sup>, les élèves s'inscrivent en discipline de spécialité danse, tout en suivant un parcours de 2<sup>nde</sup> générale.
- En 1<sup>ere</sup> S2TMD les élèves suivent un cours d'Economie et Droit du Spectacle Vivant (EDES) dans lequel ils étudient les pratiques et politiques culturelles, l'économie et les métiers du spectacle vivant.
- Les élèves intégrant le conservatoire, en fonction de leur parcours antérieur, sont susceptibles de suivre les cours de Formation Musicale Danse et d'Histoire de la danse.
- Le bac S2TMD vise une poursuite d'étude en Classe préparatoire à l'Enseignement Supérieur et en écoles supérieures (Conservatoires supérieurs, Pôles supérieurs, Universités).

## MODALITES D'INSCRIPTION

---

### 1. Dépôt du dossier de candidature

Pré-inscription en ligne :

- Collège : du 06 février au 06 mars 2023
- Lycée : du 16 janvier au 06 mars 2023

### 2. Procédures de recrutement

Après dépôt du dossier de candidature, voici la procédure de recrutement :

- Avis écrit de l'équipe pédagogique pour les candidats en interne
- Test danse en collectif pour les candidats externes

**Voir calendrier et liens de pré-inscriptions page 7-8**

### 3. Commission d'admission

Une commission mixte réunissant les établissements partenaires, sous la présidence du Directeur Académique ou de son représentant, établit la liste des candidats retenus en filière CHAM et S2TMD.

L'Académie communiquera les résultats à l'issue de la commission d'admission.

# CALENDRIER DES PROCEDURES D'ADMISSION EN CHAM/D/T

## RENTREE SCOLAIRE 2023

### CLASSES A HORAIRES AMENAGES – MONTPELLIER

#### 1/ ECOLE ELEMENTAIRE (HA filière Voix et filière instrument)

Réunion d'information : lundi 30 janvier à 18h00 à l'Ecole Senghor (Montpellier Mosson)

Réunion accessible en visio :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/155037/creator/82105/hash/83967c7d641ff8d518d7774e07df6a58262b2216>

Dépôt de candidature : Du 06 février au 06 mars

**Pré-inscription en ligne :**

<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/mTk1Cgo>

- CE1 test d'intégration : Mercredi 15 mars et samedi 18 mars – Cité des Arts  
Commission d'admission CE1 : Lundi 20 mars - Cité des Arts  
Découverte instrumentale : Samedi 25 mars (matin) - Cité des Arts  
Test instrumental : Samedi 15 avril – Cité des Arts
- CE2<CM2 test instrumental et FM : Samedi 25 mars (Après-midi) - Cité des Arts  
Commission d'admission CE2/CM2 : Jeudi 11 mai (Cité des Arts ?)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique ([www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr))

#### 2/ COLLEGE (Danse / Musique / Théâtre)

Réunion d'information (Musique et Danse) : mardi 31 janvier à 18h00 en visio

Lien de connexion à la réunion :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/156736/creator/82105/hash/fb201bcea195c602c107341169e6986efb374540>

Réunion d'information (Théâtre) : *date à déterminer*

#### DANSE

Dépôt de candidature : du 06 février au 06 mars 2023

**Pré-inscription en ligne** <https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/9m6tOgV>

Test Danse : Samedi 1er avril - Cité des Arts

Commission d'admission : Jeudi 11 mai - Cité des Arts

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique ([www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr))

## **MUSIQUE**

Dépôt de candidature : du 06 février au 06 mars 2023

**Pré-inscription en ligne** : <https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/9m6tOgV>

Test instrumental et FM : Samedi 25 mars (Après-midi) - Cité des Arts

Commission d'admission : Jeudi 11 mai - Cité des Arts

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique ([www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr))

## **THEATRE**

Dépôt de candidature : date à déterminer (pré-inscription en ligne [www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr))

Test (calendrier en cours d'élaboration)

Commission d'admission (calendrier en cours d'élaboration)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique ([www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr))

## **3/ LYCEE (Danse / Musique / Théâtre)**

<u>Réunion d'information</u> : Vendredi 27 janvier 18h30 – Salle Ballif - Cité des Arts
---

### **DANSE**

Dépôt de candidature : du 16 janvier au 06 mars 2023

**Pré-inscription en ligne** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pre-inscription-cursus-s2tmd-mtp>

Test Danse : Samedi 1<sup>er</sup> avril (Cité des Arts)

Commission d'admission : Jeudi 11 mai (Cité des Arts)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique ([www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr))

### **MUSIQUE**

Dépôt de candidature : du 16 janvier au 06 mars 2023

**Pré-inscription en ligne** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pre-inscription-cursus-s2tmd-mtp>

Test instrumental et FM : Samedi 25 mars (Cité des Arts)

Commission d'admission : Jeudi 11 mai (Cité des Arts)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique ([www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr))

## THEATRE

Dépôt de candidature : du 16 janvier au 06 mars 2023

**Pré-inscription en ligne** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pre-inscription-cursus-s2tmd-mtp>

Test (calendrier en cours d'élaboration)

Commission d'admission Jeudi 11 mai (Cité des Arts)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique ([www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr))